



MINISTÈRE
DU LOGEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE,
en charge des transports interinsulaires

ARRETE N° / MLA / DPAM du
006703 30 JUL. 2018

Proclamant les résultats de la session d'examen conduisant à l'obtention du **certificat de pilote lagonaire (CPL)** tenue à Taiohae (Nuku-Hiva) du 11 au 14 juin 2018.

LE MINISTRE DU LOGEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
en charge des transports interinsulaires

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650/PR du 23 mai 2018 portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 653/PR du 23 mai 2018 relatif aux attributions du Ministre du logement et de l'aménagement du territoire, en charge des transports interinsulaires ;
- Vu l'arrêté n° 838/CM du 20 juin 2002 portant nomination de Mme Catherine ROCHETEAU en qualité de chef du service de la navigation et des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 1512/CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 5329/MLA du 4 juin 2018 portant délégation de signature au profit de Mme Catherine ROCHETEAU, directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 603/CM du 9 mai 2012 modifié, portant création du certificat de pilote lagonaire, en fixant les prérogatives, le règlement des examens ainsi que les conditions générales de sa délivrance ;
- Vu l'arrêté n° 604/CM du 9 mai 2012 relatif aux programmes de formation, et de certification ainsi qu'aux modalités générales conduisant à la délivrance du certificat de pilote lagonaire ;
- Vu la décision n° 1669/MET/DPAM du 21 février 2018 modifiée, portant ouverture des sessions d'examen des modules 2 et 3 conduisant à l'obtention du certificat de pilote lagonaire (CPL) et du module 7 conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), au titre de l'année 2018 ;
- Vu la décision n° 4719/MET/DPAM du 7 mai 2018 arrêtant la liste des candidats(es) autorisé(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation conduisant à l'obtention du certificat de pilote lagonaire (CPL), organisées à Taiohae (Nuku-Hiva) du 11 au 14 juin 2018 inclus ;
- Vu la décision n° 6260 /MLA/DPAM du 13 juillet 2018 portant désignation des membres de la commission d'examen des modules ouverts lors des sessions d'examen conduisant à l'obtention du certificat de pilote lagonaire (CPL) prévues à Taiohae (Nuku-Hiva) du 11 au 14 juin 2018, et à Papeete (Tahiti) du 25 au 28 juin 2018 ;
- Vu le procès-verbal n° 03-2018/CPL du 24 juillet 2018 de la commission d'examen réunie pour la délivrance du certificat de pilote lagonaire (CPL) - session d'examen n° 03-2018/CPL tenue au centre d'examen de Taiohae (Nuku-Hiva) du 11 au 14 juin 2018.

Ampliations :

PR	1
VP	1
SGG	1
REG	1
MLA	1
DPAM	1
Int. s/c DPAM	1
JOPF	1

ARRETE

Article 1er. - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie pour la délivrance du certificat de pilote lagonaire (CPL) – session d'examen n° 03-2018/CPL tenue au centre d'examen de Taiohae (Nuku-Hiva) du 11 au 14 juin 2018.

Article 2. - La commission d'examen a décidé de valider le **module 2 « conduite du navire »**, tel que prévu par l'arrêté n° 604/CM du 9 mai 2012 susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 15

Candidats présents : 14

NOM	Prénoms
AH-SCHA	Josélito, Tiahono
AH-SCHA	Tepoea
FALCHETTO	Hervé
HOKAHUMANO	André, Takaoa, Tutoua
HUUKENA	Jean-Marc, Pena
NANSEN	Jean-Pierre, Teikikaveheiomau
PETERANO	Taipakeho
POTATEUATAHI	Urbain
PUHETINI	Patrick
TAUPOTINI	Maria
TEIKIHAA	Florent, Teiki
TEIKIHAA	Kevin
TEIKIHAA	Teikitepeoa
VIRASSAMY	Claudine, Chéryl, Tiare-Ura

Article 3. - La commission d'examen a décidé de valider le **module 3 « contrôle de l'exploitation du navire »**, tel que prévu par l'arrêté n° 604/CM du 9 mai 2012 susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 15

Candidats présents : 14

NOM	Prénoms
AH-SCHA	Josélito, Tiahono
FALCHETTO	Hervé
NANSEN	Jean-Pierre, Teikikaveheiomau
PETERANO	Taipakeho
POTATEUATAHI	Urbain
PUHETINI	Patrick
TAUPOTINI	Maria
TEIKIHAA	Kevin
TEIKIHAA	Teikitepeoa
VIRASSAMY	Claudine, Chéryl, Tiare-Ura

Article 4. - La directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le **30 JUL 2018**

Pour Ampliation,
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
et par Délégation



T. FENUAITI

Pour Le Ministre
du logement
et de l'aménagement
du territoire,
*en charge des transports interinsulaires
et par délégation.*
La directrice des affaires
maritimes polynésiennes



Catherine ROCHETEAU